



Célébration de mariage a la mairie

Par **azerty82**, le **10/01/2013 à 17:40**

bonjour rnje viens vers vous pour vous posez une question , donc voila je suis étranger je vis en France je possède une carte de séjour d'un an et je vais me marier dans pas longtemps ma future femme possède également la carte de séjour mais de 10 ans ma question est ce que on peut se marie a la mairie sachant que personne d'entre nous na pas acquis la nationalité française voila ma question est simple merci de me répondre rncordialement.

Par **amajuris**, le **11/02/2013 à 18:55**

bjr,rnvous trouverez la réponse à votre question dans ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F24637.xhtml>rnmais comme vous avez tous les deux un titre de séjour justifiant de votre résidence en france, il n'y a aucun problème.rncdt